



La Communauté urbaine de Dunkerque est un établissement public de coopération intercommunale fondé de manière volontaire en 1968. Composée de 17 communes et présidée par P.Vergriete, elle est compétente en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et assure une fonction de coordination territoriale au service du projet du territoire. Elle abrite le grand port maritime où est prévue l'implantation des EPR2.

Président – Patrice VERGRIETE
Communauté urbaine de Dunkerque

Pertuis de la Marine - BP 85530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél : 03 28 62 70 00
www.communaute-urbaine-dunkerque.fr
contact@ cud.fr

Le point de vue de la Communauté urbaine de Dunkerque

EN BREF

Le projet EPR2 est central dans la **stratégie de décarbonation industrielle du dunkerquois**, visant à positionner le territoire comme leader du renouveau industriel français.

Lauréate en 2019 de l'appel à manifestation d'intérêt « **Territoires d'innovation** » avec le projet « **Dunkerque l'énergie créative** », la CUD a fait de la synergie entre les acteurs publics et privés en faveur de la décarbonation sa marque de fabrique, pour **un projet de transformation de l'industrie qui s'accompagne d'une transformation exemplaire de la ville, associant préservation de l'environnement, lutte contre le changement climatique, renouveau économique et cohésion sociale**, projet global pour un futur désirable de ses habitants reconnu par l'UE en tant que l'une des « 100 Villes climatiquement neutres à l'horizon 2030 ».

Les EPR2 s'inscrivent dans cette dynamique de décarbonation, qui nécessite des besoins accrus en électricité. C'est **pourquoi la CUD soutient le développement d'un mix énergétique territorial dont le projet EPR2 est une composante indispensable**. Elle accompagne également à ce titre RTE dans son projet de déploiement des nouvelles infrastructures électriques de transport.

La CUD mobilise ses compétences historiques d'aménagement, et investit de nouveaux champs (attractivité territoriale, développement social) pour accompagner ce projet, avec l'ensemble des partenaires. **Le projet EPR2 bénéficiera pleinement de cette stratégie d'ensemble.**



CAHIER D'ACTEURS

La CUD a engagé dès 2014 des réflexions pour **relever le défi du changement climatique** (refonte du réseau de transport collectif en 2018, mise en place de la GEMAPI par anticipation en 2016 etc.). Son **nouveau plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements adopté fin 2022** reflète cette ambition, en favorisant la construction de la ville sur elle-même et le développement à proximité des services et des axes de transports en commun, dans l'objectif de réduire la dépendance à la voiture. Au regard des implantations attendues, la CUD renforce son action dans la continuité des démarches engagées.

La production de logements constitue l'objectif 1er. Elle vise à faciliter l'accueil de nouveaux salariés, et prioritairement à offrir des logements adaptés à la population actuelle. Il s'agit de permettre aux jeunes qui vont bénéficier d'un emploi local d'entrer dans un parcours résidentiel, de répondre aux demandes d'accès au parc social, de tenir compte de la diminution du nombre d'habitants par foyer.

12 000 logements sur 10 ans seront nécessaires. Les $\frac{3}{4}$ des potentialités de logements ont déjà été repérées, dont 90% dans le centre et l'ouest de l'agglomération, en cohérence avec les objectifs de proximité. Cette production massive ne doit pas se faire au détriment de la qualité d'habiter, et se formalise dans une charte que la CUD valorise auprès des opérateurs privés, bailleurs, propriétaires.

L'habitat temporaire représente un défi majeur sur lequel la CUD s'engage, défi qui concerne particulièrement le projet EPR2 dans sa phase de construction. **Le besoin global est estimé à 6000 logements dont 4500 pour le projet EPR2.** Plusieurs leviers sont mobilisés (habitat modulaire, mobilisation de structures touristiques etc.) et des sites ont été identifiés pour études. L'intégration dans le tissu urbain

constitue la ligne directrice. Il est primordial que les services et transports collectifs soient pleinement accessibles aux résidents temporaires, pour éviter des flux complémentaires et pour qu'ils se sentent accueillis.

Pour répondre à ces enjeux, la CUD innove. L'adoption du contrat territorial pour la production et la rénovation des logements sociaux en 2023 permet l'expérimentation de dispositifs, parmi lesquels la réalisation de résidences pour salariés en mobilité reconvertis en logement social. La CUD travaille auprès des services de l'Etat pour parvenir à activer aisément ces leviers indispensables pour répondre rapidement aux besoins.

En matière de mobilités, la CUD s'engage dans une nouvelle révolution en développant un système de transport collectif pour les salariés des zones industrielles, rendu possible par la massification des besoins avec les projections d'implantations. Il s'agit de développer les « nouvelles usines sans parking pour les salariés », **visant à limiter la congestion des infrastructures, à limiter l'impact foncier des opérations et à baisser le bilan carbone de la mobilité.** Ce système s'appuiera sur des infrastructures sécurisées intégrant transports collectifs et modes actifs avec des services adaptées aux horaires des industries. Pour les salariés qui n'auront pas d'autre choix que la voiture, des parkings relais mutualisés en proximité du port seront créés desservis par des transports collectifs. **L'offre de services montera en charge en fonction des développements de la zone, le mode bus permettant une adaptation rapide en fonction des usages observés.** Une coordination étroite s'est mise en place avec les industriels pour calibrer l'offre au plus près des besoins. Même si le projet EPR2, au regard de ses besoins particuliers se dotera d'un parking, toutes les synergies possibles avec le système collectif sont recherchées, pour la bonne cohabitation de l'ensemble des modes proposés.

Cette approche de la mobilité est avant tout un projet social, afin que celle-ci ne soit pas

un obstacle à l'accès aux emplois industriels, faute de permis ou de véhicule. Rendre ces emplois accessibles est l'objectif premier, dans la continuité de la réflexion engagée en 2015 avec les états généraux de l'emploi local. Si la CUD n'est pas compétente en la matière, elle a de manière volontaire endossé un rôle de coordination des acteurs au service des besoins du territoire, en centralisant les besoins en compétences et en recrutement, en impulsant la réorientation de l'offre de formation locale, en favorisant le rapprochement entreprises-écoles. **Donner de la visibilité, faire connaître les métiers de l'industrie, redorer leur image est au cœur du projet.** Parmi les actions phares, la mise en place du site « 20 000 emplois » qui agglomère les offres de formations et d'emplois dans le secteur industriel ; des évènementiels récurrents (les 4 jours de l'industrie, la Fabuleuse Factory...) - stratégie évènementielle à laquelle participe EDF - et des espaces physiques « 20 000 emplois » en cours de déploiement.

Au-delà des actions de court terme, c'est une stratégie de long terme qui vise à lever l'ensemble des freins à l'emploi, sensibiliser la population dès le plus jeune âge aux enjeux de l'industrie décarbonée qui se structure. La CUD est ainsi à l'initiative d'un « **pacte éducatif pour le dunkerquois** » pour favoriser les actions innovantes en matière d'orientation et élever le niveau éducatif du territoire. Les équipements d'éducation populaire sont mis au service de cette stratégie, en orientant leur programmation sur la décarbonation, la ville durable, les opportunités de l'industrie. L'emploi des femmes fait également l'objet de travaux, en investiguant notamment la question des modes de garde.

Au-delà de l'industrie, la CUD investit dans la GPEC d'autres secteurs, pour répondre aux besoins des phases chantiers (bâtiments etc.) et de la population (commerces etc.), en lien avec les

partenaires (CCI, Espace santé littoral etc.). Elle cherche à **maximiser les retombées pour l'économie locale** en favorisant les projets entrepreneuriaux, en redynamisant ses zones d'activités pour l'accueil d'entreprises de second rang, en étant partie prenante de la mise en relation des entreprises locales avec les donneurs d'ordre industriels. En matière de santé, même si elle n'est pas compétente, la CUD a engagé en 2022 un plan contre la désertification médicale. Elle accompagne désormais à toutes les étapes de la vie professionnelle (entrée en médecine, formation, installation etc.). Ces dispositifs sont couplés à une stratégie de déploiement de centres de santé. La santé au travail constitue également un secteur à défricher, dans un contexte national tendu, en lien avec les autorités compétentes.

Cette transformation prend pleinement en compte les spécificités géographiques du territoire, une façade maritime située sur le polder (Delta de l'Aa) le plus habité de France (450 000 habitants). **Le territoire a historiquement développé une résilience importante face aux risques d'inondations et de submersion marine** avec son système de waterings composés de fossés, de canaux, d'ouvrages d'évacuation à la mer et protégés par un système d'endiguements et de cordons dunaires. Ce système est géré par l'Institution Intercommunale des Waterings (IIW) qui réunit les 6 EPCI du polder dont la CUD, et constitue l'échelle pertinente. Pour conforter cette protection face au changement climatique, un programme d'études préalables vient d'être adopté, études préparatoires à un nouveau plan d'action et de prévention des inondations prévu en 2026. Il permettra de conforter la robustesse du système des waterings et de renforcer la capacité d'évacuation des eaux douces à la mer. Il permettra aussi de projeter le territoire dans une stratégie d'anticipation de la hausse du niveau marin et dans la programmation de nouveaux investissements (renforcement des digues ; zones de retenues d'eau mobilisables en période d'étiage et moins énergivores). Cette gestion du polder constitue aussi une force, avec **la structuration d'un service public d'eau industrielle** piloté par le syndicat de l'eau du dunkerquois (SED), pour alimenter les

besoins en eau des process industriels. Afin d'optimiser la ressource, la CUD en lien avec le SED travaille également à des ressources alternatives, dans une logique d'économie circulaire, dont bénéficieraient pleinement les EPR2, avec le **projet de réutilisation des eaux en sortie de la station d'épuration de Gravelines**.

Transformation industrielle et stratégie de résilience constituent deux opportunités pour le renforcement des trames vertes et bleues du territoire. La CUD a engagé une politique volontariste d'anticipation des impacts des nouveaux projets sur la biodiversité qui vise à faciliter l'installation des porteurs de projets (création d'un bureau local de la biodiversité) mais également à créer de nouveaux espaces de biodiversité multifonctionnels contribuant à la lutte contre le changement climatique, favorisant l'adaptation des pratiques agricoles et offrant aux habitants de nouveaux espaces de nature.

Ces politiques intégrées sont représentatives du **besoin de dialogue entre territoires, pour répondre aux enjeux d'un développement équilibré, à la bonne échelle, dans une logique gagnant-gagnant**. Cette réflexion se trouve renforcée sur le projet EPR2 au regard de son rayonnement. C'est pourquoi la CUD participe à la gouvernance pilotée par le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale autour du **plan d'action territorial** et est copilote du comité stratégique EPR2 avec la Région. La CUD est partie prenante du schéma express régional métropolitain Côte d'Opale pour améliorer l'ensemble des dessertes collectives vers la zone industrialo-portuaire. La réponse aux besoins en logement est assurée de manière concertée dans le cadre d'un

groupe piloté par l'Etat et de la formalisation d'un protocole à l'échelle de plusieurs EPCI dont la CUD.

A l'échelle intercommunale, la CUD anime un **dialogue étroit avec les communes** sur les conditions d'accueil des nouveaux logements et salariés, dans une logique de solidarité communautaire afin d'aider les communes à anticiper les besoins en services publics de leur responsabilité (écoles etc.).

Pour porter l'ensemble de ces projets indispensables pour réussir une réindustrialisation exemplaire du territoire, **la CUD soutient la mise en place d'avances de fiscalité locale** sur le projet EPR2 pour engager dès maintenant leur déploiement, et être au rendez-vous des enjeux de demain.

CONCLUSION

Plus qu'un projet industriel, il s'agit d'un véritable projet de territoire alliant toutes les forces vives du dunkerquois pour le bien vivre ensemble dans notre agglomération. Un projet où tous les habitants, présents et à venir, temporaires ou durables, seront gagnants, bénéficiaires d'une nouvelle offre de services et d'une meilleure qualité de vie. Ce projet engagé par la CUD depuis 10 ans commence à porter ses fruits : avec cette dynamique, nous inversons la tendance observée au cours de ces 25 dernières années de déclin démographique et préparons l'avenir. Toutes les actions que la CUD mène avec les partenaires constituent des éléments facilitant l'implantation des EPR2, au bénéfice de la décarbonation.

